



A M T M

Tél. : 33 (0)5 46 41 20 22



RA1313

**Monsieur CRUSE Xavier**  
6 Boulevard Flandrin  
75116 PARIS  
FRANCE

## ATTESTATION D'ASSURANCE

« MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD SA » atteste que **Monsieur CRUSE Xavier**, domicilié 6 Boulevard Flandrin 75116 PARIS FRANCE, est assuré par contrat n°**YG1107004** pour la période **du 01/07/2016 au 30/06/2017**.

**Bateau assuré : CREW'S CONTROL Immatriculé : D 60718**  
ARCHAMBAULT A35 de 2007 Moteur(s) : NANNI 21 CV 2008

Annexe	Marque	Année	Marque Moteur	Cv	Année
	ZODIAC	2010	YAMAHA	2	2010

### Important : Nos contrats ne couvrent pas les bateaux à usage de Résidence principale.

- Pour la Responsabilité Civile qu'il encourt du fait de son bateau pour un montant de 6 000 000 euros, dont :
  - 2 000 000 euros en dommages matériels et immatériels
  - 500 000 euros en dommages corporels pour la famille
- Pour les Frais de Retirement qui pourraient être mis à sa charge par l'Etat ou toute autorité qualifiée, à la suite du naufrage ou de l'échouement du bateau assuré, pour un montant de 20 % de la valeur vénale avec un minimum de 10 000 euros et un maximum de 100 000 euros
- Pour la garantie Dommages & Vol.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager la société en dehors des limites de garantie définies au contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Rochelle, le Vendredi 05 Août 2016

Pour l'Assureur,

**A.M.T.M.**  
Assurances Maritimes & Transports  
**MADER**  
Tél. 05 46 41 20 22  
Le Challenge - Les Minimes  
Bd de la République - BP 3004  
17030 LA ROCHELLE Cedex 1  
Fax 05 46 41 64 80  
[www.mader.fr](http://www.mader.fr) / [info@mader.fr](mailto:info@mader.fr)

### Rappel pour les contrats APLR / FNAP / UNAN / YCC... :

Conformément aux clauses et conditions de votre contrat, votre adhésion à une association de plaisanciers doit être renouvelée tous les ans.